

**de mise en vigueur**

du 18 juin 2025

---

**LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD**

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

*arrête*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Les actes législatifs ci-après du 25 mars 2025, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 8 avril 2025, entrent en vigueur avec effet au 1er juillet 2025 :

1. loi du 25 mars 2025 modifiant celle du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (BLV 412.21) ;
2. décret du 25 mars 2025 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 12'739'000.- pour financer le projet de modernisation du système d'information des géodonnées de l'environnement de la DGE (SIGEO) (BLV 172.60) ;
3. décret du 25 mars 2025 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'619'000 pour financer la part cantonale des frais d'assainissement du glissement des Fontanelles (BLV 963.00).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 juin 2025.

La présidente:

Le chancelier:

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*

Date de publication : 24 juin 2025